

## Modification de l'horaire de fin des marchés de matinée

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur** : En 2004, la Ville, en collaboration étroite avec le Syndicat des Commerçants non Sédentaires, avait modifié en profondeur la réglementation municipale régissant l'organisation des foires et marchés à Besançon. Après avis favorable de la commission paritaire des foires et marchés et du Conseil Municipal, un nouvel arrêté municipal avait été pris au printemps 2005.

A cette époque, l'horaire de fin des marchés de matinée avait été fixé à 12 h 30 (fin des ventes), les commerçants bénéficiant d'une demi-heure supplémentaire pour ranger leur matériel et libérer l'espace public.

En 2007, pour répondre à une demande des commerçants, l'horaire de fin des marchés de matinée avait été porté à 13 h du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de chaque année (avec ½ heure supplémentaire pour le rangement).

La Ville a été saisie, à l'automne 2009, d'une nouvelle demande des commerçants relative à une harmonisation des horaires de fin de marché entre période d'été et reste de l'année.

La commission paritaire des foires et marchés, lors de sa réunion du 26 mars dernier, a émis un avis positif sur la demande de porter l'horaire de fin des marchés de matinée à 13 h et ce durant toute l'année (avec 1/2h supplémentaire pour le rangement).

### Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition de modification de l'horaire de fin des marchés de matinée qui sera matérialisée par arrêté.

«**M. LE MAIRE** : C'est une demande récurrente des commerçants du marché. Ce n'est pas si simple que cela et je remercie les services de la voirie justement qui se sont attachés à régler les problèmes car cela désorganise un peu le nettoyage mais c'est aussi un signe que l'on veut donner aux commerçants non sédentaires».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.*